

[Français]

**L'hon. M. Côté:** Je propose:

Que le bill C-240 soit modifié par le retranchement des lignes 29 à 32, à la page 7, et leur remplacement par ce qui suit:

«9. (1) L'article 3, 5 et 6 de la présente loi, et les paragraphes 17(1), (2), (3) et (5) de la *Loi sur les postes*, tels qu'édictees par l'article 4 de la présente loi, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1971.

(2) Le paragraphe 17(4) de la *Loi sur les postes*, tel qu'édictee par l'article 4 de la présente loi, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1972.»

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** D'après la présidence, la Chambre est saisie de la motion. Si les députés sont d'accord, nous continuerons le débat sur la motion n° 3. L'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a la parole. Quand nous aurons décidé de la motion, nous passerons à celle du ministre des Postes.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** J'ai longuement parlé de la question l'autre soir au cours du débat sur les amendements. Comme il ne reste pas beaucoup de temps, je ne crois pas nécessaire d'y revenir. En fait, l'expression affable du ministre des Postes (M. Côté) me donne à penser qu'un deuxième examen objectif de sa part et de celle du gouvernement l'a convaincu de la valeur des trois amendements que nous avons présentés à l'étape du rapport. Le présent amendement qui porte sur l'augmentation générale devrait obtenir l'appui de la Chambre, et même des ministériels.

On a longuement discuté l'opportunité de renforcer maintenant les tensions inflationnistes en majorant sensiblement le coût du service postal, service essentiel. En 2<sup>e</sup> lecture, les députés de notre groupe ont proposé que le bill soit renvoyé à six mois—selon la tradition—et nous l'avons fait avec l'impression que dans six mois, le ministre des Postes aurait la certitude que ces amendements, ces réformes, ces améliorations de la politique dont il parle en termes vagues, auraient eu l'occasion d'exercer leur influence sur le ministère des Postes. Si les résultats confirment les avantages qu'il a prédits avec optimisme, il pourra sûrement alors se dispenser d'une augmentation. Je m'en remets à lui-même et aux députés à ce sujet, et s'ils ont l'esprit logique, ils appuieront sûrement cet amendement.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, je suis intervenu, moi aussi, à la première étape de l'examen de ce bill, et j'ai indiqué alors, qu'à mon sens, une augmentation aurait des effets inflationnistes à l'heure actuelle. Aussi je voudrais appuyer l'amendement proposé par mon collègue, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). Au préalable, je tiens toutefois à signaler au ministre des Postes que je me félicite de ce que le ministre des Travaux publics (M. Laing) se soit rendu dans ma circonscription pour inspecter le bureau de poste d'Elora. Les gens de l'endroit estiment que l'on devrait conserver à cet édifice sa phy-

[M. l'Orateur suppléant.]

sionomie première. J'espère vivement que le ministre des Postes et son collègue des Travaux publics parviendront à s'entendre et à se mettre d'accord sur les rajouts et les travaux de rénovation nécessaires pour que soit préservé ce bel édifice de pierre.

J'aurais encore certaines choses à dire, mais j'espère qu'elles n'empêcheront pas le ministre des Postes de prendre une décision favorable en ce qui concerne le bureau de poste d'Elora. Je n'ai pas pu participer aux délibérations du comité à ce moment-là, car je me trouvais à Elora et il m'était impossible de revenir à temps. J'ai été surpris d'apprendre qu'on avait saisi la Commission des prix et des revenus de la question de l'effet inflationniste que pourrait avoir cette augmentation. Je crois que c'est la chose la plus inutile qu'ait jamais fait la Chambre, de créer cette Commission. Elle n'a rien fait à propos de l'inflation au Canada.

**L'hon. M. Dinsdale:** Si ce n'est d'aggraver le problème.

**M. Howe:** La hausse des frais de service exigés par les banques à charte a été signalée au ministre des Finances (M. Benson) et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). La Commission n'a rien fait à cet égard. J'ai été plutôt étonné d'apprendre aujourd'hui que les commerçants d'Ottawa qui ont toujours eu l'habitude d'accepter des chèques de voyages des touristes sont obligés, chaque fois qu'ils présentent ces chèques à une banque de payer 25c. A mon avis, c'est honteux et je me demande pourquoi la Commission des prix et des revenus ne s'en mêle pas et ne prend pas des dispositions à cet égard? C'est la raison pour laquelle j'ai été surpris d'entendre le ministre dire qu'il avait consulté la Commission et qu'on lui avait répondu que cette hausse des frais bancaires n'aurait aucune répercussion sur la spirale inflationniste au Canada. Tout contribue à accroître l'inflation, surtout lorsqu'il s'agit des biens et des services au consommateur. Je m'y suis opposé en 1968 quand on a permis la première hausse et voici que seulement trois ans plus tard, une autre hausse s'annonce.

Je ne crois pas qu'une hausse soit nécessaire à l'heure actuelle et je suis d'accord avec le député de Brandon-Souris. Après avoir pris connaissance des programmes importants que le ministère des Postes veut mettre sur pied, cette loi me semble prématurée. Je ne crois pas cette hausse nécessaire en raison même des grands événements qui s'annoncent. Si les choses marchent bien, elle ne sera pas nécessaire.

Je lis dans les procès-verbaux du Comité qu'un des hauts fonctionnaires du ministère s'est plaint du fait qu'une entreprise privée a accaparé les clients du ministère. J'ai peut-être l'air d'un bambin qui pleure parce qu'on lui a pris ses bonbons, mais ce genre de raisonnement m'inquiète. Imaginons la chose. Le gouvernement tout-puissant du Canada incapable de donner un bon service, tandis qu'un petit entrepreneur s'affairant auprès des clients du ministère leur assure un meilleur service. Pourquoi s'adresser à celui-ci? Simplement parce que l'entrepreneur privé donne un meilleur service que le ministère des Postes.